

Montréal, le 23 septembre 2020

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joelle Cardinal
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : HQCMÉ – Demande d'adoption de la norme de fiabilité PRC-006-
NPCC-2 – Délestage en sous-fréquence automatique
Dossier de la Régie : R-4131-2020**

Chère consœur,

Le 18 août 2020, Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Coordonnateur), a déposé une demande auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) visant l'adoption de la norme régionale du *Northeast Power Coordinating Council* (NPCC) PRC-006-NPCC-2 et de son annexe Québec, dans ses versions française et anglaise (la Demande).

La Régie prévoit traiter cette demande par voie de consultation et diffuse ce jour l'avis ci-joint sur son site internet. Elle demande au Coordonnateur d'afficher cet avis sur son site internet, de le transmettre **dans les meilleurs délais** aux entités inscrites au *Registre des entités visées par les normes de fiabilité* et d'informer la Régie des moyens pris pour aviser ces entités.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.